

LES COMPARTIMENTS EUROPE SRI DE LA SICAV BNP PARIBAS B STRATEGY

FLASH INVEST

 Document
Promotionnel
Février 2019


ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)



Description

OPC de type
fonds de fonds



Durable

Investissement
socialement
responsable
(ISR)



Répartition du risque

Pas de protection
du capital

Vous aimeriez franchir le pas de l'épargne à l'investissement, mais à deux conditions:

1. avec la certitude que vos placements contribuent à l'amélioration du monde de demain;
2. via une formule de placement simple, transparente et adaptée à votre perception personnelle de l'investissement.

Dans cette optique, les compartiments Europe SRI de la sicav belge BNP PARIBAS B STRATEGY vous proposent:

- un portefeuille d'investissements durables, sélectionnés selon un processus rigoureux visant à exclure les actifs d'entreprises ou secteurs controversés et à privilégier les entreprises les plus performantes au regard de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance;
- la possibilité de choisir la répartition de portefeuille la plus adaptée à votre tolérance au risque financier;
- une large diversification géographique et sectorielle, à l'échelle européenne;
- une gestion active par des spécialistes de l'analyse financière et extra-financière.

ANALYSE FINANCIÈRE ET EXTRA-FINANCIÈRE

L'engouement pour l'investissement socialement responsable (ISR) est indéniable. Lorsqu'il s'agit de choisir un placement, de plus en plus d'investisseurs adjoignent à leurs objectifs financiers des **critères de durabilité**, répondant à des préoccupations environnementales et sociales.

Ceci dit, un investissement durable reste avant tout un investissement. À l'image de tout portefeuille de placements, un portefeuille d'investissements socialement responsables exige une bonne répartition entre les différentes catégories d'actifs, une diversification géographique et sectorielle suffisante au sein de chaque catégorie d'actifs et un suivi attentif.

Gérer un portefeuille durable implique donc une double analyse:

- **analyse extra-financière** pour identifier les actifs conformes aux valeurs morales de l'investisseur;
- **analyse financière** pour sélectionner et gérer les actifs qui, par le potentiel de croissance qu'ils offrent, sont susceptibles de contribuer au rendement.

Une solution confortable pour tout investisseur

Pour l'investisseur particulier, l'exercice peut s'avérer compliqué. Si vous n'avez ni l'envie ni le temps de vous livrer à ces analyses, un organisme de placement collectif (OPC) peut offrir une solution confortable.

En optant pour un compartiment Europe SRI de la sicav belge BNP PARIBAS B STRATEGY, vous déléguez à une équipe de spécialistes le soin de gérer un portefeuille mixte diversifié à l'échelle européenne, et de sélectionner les actifs répondant, entre autres, à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG) précis.



BNP PARIBAS
FORTIS

La banque
d'un monde
qui change

LES COMPARTIMENTS BNP PARIBAS B STRATEGY EUROPE SRI

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les compartiments Europe SRI de la sicav de droit belge BNP PARIBAS B STRATEGY visent à assurer une valorisation aussi élevée que possible et une large répartition des risques.

De type "fonds de fonds", ils investissent, chacun dans des proportions qui lui sont propres (voir tableau ci-dessous), dans des parts d'autres OPC eux-mêmes investis en actions, obligations et/ou investissements alternatifs.

Les investissements sont essentiellement réalisés au niveau européen (au minimum 90% des actifs).

PROCESSUS DE SÉLECTION DURABLE

Les OPC sélectionnés satisfont à des **critères de développement durable**, qui couvrent la responsabilité environnementale et sociale ainsi que la gouvernance d'entreprise. Ces OPC appliquent des filtres ISR (investissement socialement responsable) et/ou ESG (environnement, social et gouvernance). La **gestion ISR** vise à apporter, parallèlement à la performance financière, une valeur ajoutée sociale et/ou environnementale. Pour atteindre cet objectif, elle intègre systématiquement des critères ESG dans l'évaluation et la sélection des titres, comme la politique menée en matière de ressources humaines, de gestion des déchets, de respect de l'environnement, etc. L'**approche ESG** consiste à sélectionner les entreprises présentant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (approche "Best in Class"), en excluant les entreprises

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE

Parmi l'univers des fonds satisfaisant aux critères durables, le gestionnaire choisit les fonds qui lui permettront de concrétiser les recommandations stratégiques en termes d'allocation d'actifs.

Chacun des 3 compartiments Europe SRI répond à un **profil de risque distinct**, déterminé par la **répartition entre les différentes classes d'actifs**. Dans le cadre d'une gestion active, le gestionnaire peut, en fonction des conditions de marché et de ses prévisions, s'écarter de cette répartition de base, mais toujours en restant dans les limites qui lui sont imposées.

Fonds, OPC, sicav...

Communément désignés sous le nom de "**fonds**", les organismes de placement collectif (**OPC**) en valeurs mobilières (**OPCVM**) sont des structures assurant la gestion collective de capitaux apportés par des investisseurs. Les fonds recueillent les capitaux et les investissent collectivement dans des valeurs mobilières. Les plus connus sont les sociétés d'investissement à capital variable (**sicav**) et les fonds communs de placement (FCP). Un **fonds de fonds** est un fonds dont le portefeuille est lui-même investi dans d'autres fonds.

Les **investissements alternatifs** consistent en des parts d'OPC visant un rendement absolu (positif quelles que soient les conditions de marché) ou en instruments financiers permettant une certaine exposition aux marchés de l'immobilier et des matières premières.

impliquées dans des secteurs et/ou des activités controversés (tabac, alcool, énergie nucléaire...), ou coupables de violations des grandes conventions internationales sur l'environnement, le respect des droits humains, etc. Une équipe d'analyse de BNP Paribas Asset Management, spécialement dédiée aux critères de durabilité, assiste le gestionnaire dans la sélection des OPC. Vous trouverez plus d'informations sur le processus de sélection durable dans le Prospectus de la sicav.

Compartiment Europe SRI	Répartition de base				Limites à respecter			
	Actions	Obligations	Invest. alternatifs	Liquidités	Actions	Obligations	Invest. alternatifs	Liquidités
Defensive	21,5%	68%	10,5%	0%	0%-30%	30%-90%	0%-30%	0%-70%
Neutral	47%	37%	16%	0%	25%-65%	15%-55%	0%-35%	0%-60%
Dynamic	68,5%	10,5%	21%	0%	40%-90%	0%-40%	0%-40%	0%-50%

DOCUMENTATION

La documentation se compose du prospectus d'émission et du dernier rapport périodique de la sicav **BNP PARIBAS B STRATEGY** et des documents d'informations clés pour l'investisseur des compartiments **EUROPE SRI Defensive, Europe SRI Neutral et Europe SRI Dynamic**. Ces documents sont gratuitement disponibles, en français et en néerlandais, dans toute agence de BNP Paribas Fortis qui assure le service financier ainsi que sur le site www.bnpparibas-am.be.

Avertissement: avant toute décision d'investissement, l'investisseur est tenu de prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur et du prospectus d'émission.

La valeur nette d'inventaire des différents compartiments est calculée chaque jour ouvrable bancaire et publiée sur le site www.beama.be/fr > Valeurs nettes d'inventaire.

PRINCIPAUX RISQUES

liés à un investissement dans les compartiments BNP PARIBAS B STRATEGY Europe SRI

Variable dans le temps, le risque de chacun des compartiments Europe SRI fluctue en fonction des pourcentages investis dans les différentes classes d'actifs (actions, obligations, investissements alternatifs et liquidités).

- **Risque de rendement et de capital:** il n'existe aucune garantie quant à la réalisation des objectifs du compartiment. L'investisseur doit être conscient que la valeur de son investissement peut évoluer à la hausse comme à la baisse. En cas de rachat (vente) à un moment défavorable, son capital initialement investi (hors frais) pourrait donc ne pas lui être totalement restitué.
- **Risque de crédit:** ce risque concerne la capacité d'un émetteur à honorer ses engagements. La révision à la baisse de la notation d'une émission ou d'un émetteur peut entraîner une chute de la valeur des obligations (indirectement) reprises dans le portefeuille, ce qui impactera la performance du compartiment.
- **Risque de taux d'intérêt:** la valeur d'un investissement peut être affectée par les fluctuations des taux d'intérêt. Ceux-ci peuvent être influencés par nombre d'éléments ou d'événements comme les politiques monétaires, le taux d'escompte, l'inflation... L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'une augmentation des taux d'intérêt a pour conséquence la diminution de la valeur des investissements en instruments obligataires et titres de créance existants.
- **Risques liés aux marchés d'actions:** les fluctuations des valeurs nettes d'inventaire des organismes de placement collectif investis (indirectement) en actions sont étroitement liées aux fluctuations de cours des actions reprises en portefeuille, notamment imputables à des informations négatives relatives aux sociétés émettrices des actions ou au marché. Ces fluctuations sont souvent amplifiées à court terme et peuvent avoir un impact négatif sur la performance globale du compartiment.

Le prospectus d'émission de la sicav belge BNP PARIBAS B STRATEGY et les documents d'informations clés pour l'investisseur des différents compartiments Europe SRI décrivent conjointement l'ensemble des risques que comporte un investissement dans ces compartiments.

INDICATEUR DE RISQUE

Calculé par BNP Paribas Asset Management, l'indicateur de risque représente la volatilité annuelle du fonds sur une période de cinq ans. Il est revu au moins une fois par an et peut donc évoluer dans le temps. Cet indicateur ne constitue ni un objectif ni une garantie. Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable pour l'avenir. L'indicateur le plus faible n'implique pas qu'un placement soit sans risque.



PLUS LE RISQUE EST ÉLEVÉ, PLUS L'HORIZON D'INVESTISSEMENT RECOMMANDÉ EST LONG

BNP PARIBAS B STRATEGY EUROPE SRI DEFENSIVE

1	2	3	4	5	6	7
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

L'investissement dans différentes catégories d'actifs, avec une faible proportion d'actifs risqués et une importante proportion d'actifs moins risqués, justifie le niveau de la classe de risque.

BNP PARIBAS B STRATEGY EUROPE SRI NEUTRAL

1	2	3	4	5	6	7
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

L'investissement dans différentes catégories d'actifs, avec un bon équilibre entre actifs risqués et actifs moins risqués, justifie le niveau de la classe de risque.

BNP PARIBAS B STRATEGY EUROPE SRI DYNAMIC

1	2	3	4	5	6	7
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

L'investissement dans différentes catégories d'actifs, avec une importante proportion d'actifs risqués et une plus faible proportion d'actifs moins risqués justifie le niveau de la classe de risque.

PLAINTES

Toute plainte à propos de nos produits et/ou services d'investissement est à adresser par courrier à BNP Paribas Fortis SA – Service **Gestion des plaintes** – Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles ou par e-mail via gestiondesplaintes@bnpparibasfortis.com

Si la solution proposée ne vous satisfait pas, vous pouvez adresser votre plainte par courrier à **Ombudsfin** – Ombudsman en conflits financiers – North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 (Bte 2), 1000 Bruxelles ou par e-mail via ombudsman@ombudsfin.be

LES COMPARTIMENTS BNP PARIBAS B STRATEGY EUROPE SRI

en un coup d'œil

DESCRIPTION **Europe SRI Defensive, Europe SRI Neutral et Europe SRI Dynamic** sont des compartiments de la sicav de droit belge **BNP PARIBAS B STRATEGY**, sans échéance prédéterminée ni protection du capital.

Société de gestion: BNP Paribas Asset Management Belgium.
Service financier: BNP Paribas Fortis.
Actions de capitalisation et de distribution de la catégorie "Classic"

Compartiment	Capitalisation	Distribution
Europe SRI Defensive	BE6290316601	BE6290317617
Europe SRI Neutral	BE6290319639	BE6290320645
Europe SRI Dynamic	BE6290321650	BE6290322666

SOUSCRIPTION La souscription sera possible chaque jour bancaire ouvrable (avant 16 h.), sur base de la valeur nette d'inventaire. Souscription minimale: 1 action.
 Remarque: dans le cadre d'un Flexinvest, la souscription peut être fractionnée jusqu'à 0,001 action.

Les compartiments BNP PARIBAS B STRATEGY Europe SRI peuvent être souscrits via **Flexinvest**. Flexinvest est un plan d'investissement proposé par BNP Paribas Fortis, en tant que promoteur. Flexinvest associe la facilité d'une épargne automatique aux avantages d'investir dans un fonds d'investissement. Il constitue ainsi la solution idéale pour investir régulièrement des petits montants. Vous trouverez plus d'informations à ce propos dans toute agence BNP Paribas Fortis.

FRAIS **Frais d'entrée:** 2,50%.
Frais de sortie: néant.

Frais courants (estimation du maximum de frais perçus chaque année)

Compartiment	Frais courants
Europe SRI Defensive	1,67%
Europe SRI Neutral	1,74%
Europe SRI Dynamic	1,84%

Les frais courants sont prélevés chaque année sur la valeur du compartiment et peuvent varier d'une année à l'autre. Plus d'infos sur les frais et les commissions dans la section "Frais et commissions" du fonds dans le Prospectus de la sicav.

Autres frais: pour une information détaillée sur les frais relatifs aux services fournis par BNP Paribas Fortis à ses clients (notamment les frais d'arbitrage et de conversion, les droits de garde, etc.), veuillez consulter la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/tarifs > Frais et taxes.

FISCALITÉ **Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique**
 Selon la législation actuellement en vigueur,

- les dividendes des actions de distribution sont soumis au précompte mobilier (PM) de 30%;
- ces compartiments étant susceptibles d'être investis à plus de 10% en créances, l'ensemble du rendement des actifs investis en créances est soumis au PM de 30%, lors d'un rachat (ou en cas de liquidation).

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.
 Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB à l'entrée.
- TOB de 1,32% à la sortie pour les actions de capitalisation uniquement (max. de 4.000 EUR par opération).

Si vous souhaitez de plus amples informations à propos des compartiments BNP PARIBAS B STRATEGY Europe SRI et de leur stratégie d'investissement, nos collaborateurs se feront un plaisir de répondre à toutes vos questions. Ils examineront volontiers avec vous quel compartiment pourrait correspondre à votre profil et comment l'intégrer au mieux dans votre portefeuille de placements.

Pour en savoir plus ou pour souscrire

 **PAR TÉLÉPHONE**
auprès de Easy Banking Centre au n° 02 433 41 31

 **SUR LE WEB**
via Easy Banking Web

 **DANS TOUTE AGENCE**
BNP PARIBAS FORTIS

Ce document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Il s'agit d'une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements, ni une recommandation d'investissement, ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.

02.2019 / Editeur responsable: E. Jacqueroix - BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3 - 1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0403.199.702.